



CONSEIL NATIONAL  
DU TRAVAIL

CONSEIL CENTRAL DE  
L'ECONOMIE

AVIS N° 2.392

CCE 2023-2825  
CO 1000

**Séance commune des Conseils du 12 décembre 2023**

Volet prospectif de la présidence belge de l'Union européenne (agenda UE 2024-2029)

3.348

# Avis portant sur le volet prospectif de la présidence belge de l'Union européenne (agenda UE 2024-2029)

## Contexte

Durant sa présidence du Conseil de l'Union européenne, chaque État membre choisit de mettre en avant plusieurs thèmes ou dossiers et se fixe une série de priorités. Une façon d'imprimer sa marque. Les discussions sur le programme du trio - Espagne, Belgique, Hongrie – et en concertation avec la Commission européenne doivent fixer des objectifs à plus long terme sur une période de 18 mois, sur base de l'agenda stratégique adopté par le Conseil de l'UE. De plus, l'évaluation à mi-parcours de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) en 2024 offrira une occasion de faire le point, d'évaluer les progrès accomplis et les enseignements tirés de la mise en œuvre de cette facilité.

La Présidence belge (premier semestre de 2024) s'inscrira dans un contexte particulier : celui de la transition entre deux Commissions européennes et des élections qui se tiendront à tous niveaux au mois de mai 2024 (élections européennes, fédérales et régionales). La Présidence sera donc divisée en deux grandes périodes : jusqu'au mois d'avril 2024 (dissolution du Parlement européen), la priorité sera donnée à la finalisation des dossiers législatifs qui seront encore sur la table du Conseil. À partir d'avril 2024, l'accent sera mis sur des initiatives visant à influencer le contenu du programme de la prochaine Commission européenne.

L'avis présente des propositions de thématiques prioritaires pour les Conseils pour le volet prospectif (agenda UE 2024-2029) de la Présidence belge de l'Union européenne et pour les orientations politiques de la prochaine Commission européenne.

Il vient compléter l'avis commun des Conseils, adopté le 30 mai dernier (repris en annexe), concernant le Programme de travail en matière sociale et de l'emploi (filiale EPSCO) dans le cadre de la Présidence belge de l'UE (CCE 2023-1375 / CNT 2370).

## Considérations générales

Il est toujours important, mais de manière encore plus saillante lorsque la Belgique assurera la Présidence du Conseil de l'Union européenne, d'établir une bonne coordination entre les niveaux de pouvoirs en Belgique. Il faut absolument éviter les situations où, par manque de consensus intra-belge, le pays ne sait pas prendre position lors des débats européens et, de cette manière, risque de passer à côté d'occasions de défendre les intérêts de ses citoyens, entreprises et institutions.

Compte tenu des compétences importantes dont disposent les Régions et Communautés dans divers domaines, les Conseils appellent à une étroite collaboration entre les différentes entités. Ils invitent ces dernières à se concerter pour développer une approche commune dans les domaines relevant de leurs compétences et en même temps à contribuer à une vision interfédérale sur les questions nécessitant une coopération entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées.

La Belgique est un petit pays avec certaines particularités, dont une économie très ouverte. Pour les Conseils, il est essentiel de veiller, dans les développements actuels des initiatives de la Commission sur les différentes thématiques identifiées, à garantir le « level playing field » intra-européen, sans quoi les pays comme le nôtre (leurs entreprises et leurs travailleurs) risquent d'être défavorisés par rapport aux puissances économiques plus importantes. Ce faisant, il reste néanmoins important de ne pas perdre de vue les grandes ambitions de l'Union européenne, ni le rôle qu'y joue la Belgique en tant que pays fondateur dans le respect des compétences prévues dans les traités et selon le principe de subsidiarité.

Les Conseils ont pris connaissance de la communication de la Commission du 16 mars 2023 qui s'intitule « La compétitivité à long terme de l'UE : se projeter au-delà de 2030 » (COM(2023) 168 final). Cette communication s'articule autour de neuf facteurs qui se renforcent mutuellement dans l'objectif d'œuvrer à la mise en place d'un cadre réglementaire propice à la croissance. La communication fixe des priorités visant à garantir la mise en œuvre d'améliorations structurelles, la réalisation d'investissements ciblés et l'adoption de mesures réglementaires pour la compétitivité à long terme de l'UE et de ses États membres. Cette communication devrait nourrir les discussions que mènent les instances européennes sur la compétitivité et la productivité à long terme de l'économie européenne, pour faire face aux incertitudes, aux contraintes d'approvisionnement et à une concurrence qui

n'est pas toujours loyale. Plusieurs considérations reprises dans le présent avis contribuent à souligner l'importance de ces problématiques identifiées dans la communication de la Commission.

Dans une perspective de prospérité et de durabilité pour l'ensemble de l'Union européenne, les multiples enjeux liés aux transitions verte et numérique doivent être considérés comme transversaux par rapport à toutes les thématiques retenues. Les politiques publiques doivent tendre vers un équilibre entre les 3 « P », à savoir le pilier environnemental (Planet), le pilier économique (Prosperity) et le pilier social (People). Plus spécifiquement, il s'agit d'atteindre la neutralité climatique en 2050, en limitant les impacts sur l'environnement et protégeant celui-ci ; de répondre aux besoins fondamentaux des personnes – « leave no one behind » ; de s'appuyer sur une économie performante et porteuse de valeur ajoutée sociétale (emploi, revenus, formation, innovation...) ; d'avoir des finances publiques saines et un système financier stable.

Les Conseils regrettent de ne pas avoir été davantage associés aux différents stades de la préparation de la Présidence belge, aussi bien au niveau de la consultation que du partage d'information au sujet de son contenu et des choix relatifs aux activités (colloques, séminaires, etc.). Ils demandent avec insistance d'être désormais impliqués à tous les stades de la Présidence. Il est en effet crucial que les interlocuteurs sociaux soient en mesure d'apporter leur pleine contribution aux activités qui viendront marquer cette Présidence.

## **Thématiques prioritaires**

### **1 Le dialogue social**

La Belgique dispose d'un modèle social qui a déjà inspiré le modèle social européen et sur lequel la Présidence belge pourra s'appuyer pour consolider le développement du dialogue social au niveau européen.

L'inverse est également vrai : à certains égards, le dialogue social européen peut aussi inspirer et stimuler le dialogue social national, p.ex. via le programme de travail des partenaires sociaux européens et les accords-cadres européens.

La Présidence belge sera d'ailleurs en charge de la coordination de la position européenne au niveau de la Conférence internationale du travail de 2024. Dans ce

cadre, il est crucial que le gouvernement mène des consultations tripartites préalables à cette conférence, conformément à la convention n° 144 de l'OIT sur les consultations tripartites, relatives aux normes internationales du travail ainsi qu'au protocole de collaboration adopté entre le SPF ETCS et le Conseil national du travail pour la mise en œuvre de cette convention.

La Commission européenne a proposé une recommandation du Conseil qui balise la manière dont les pays de l'UE peuvent renforcer le dialogue social et la négociation collective à l'échelon national. Cette recommandation a, entre-temps, été approuvée par le Conseil de l'Union européenne le 12 juin 2023<sup>1</sup>. La Commission a présenté également le 25 janvier 2023<sup>2</sup> une communication sur le renforcement et la promotion du dialogue social au niveau de l'UE et propose, par exemple, de recueillir les points de vue des interlocuteurs sociaux européens sur les priorités politiques de l'UE en amont du programme de travail de la Commission. Les Conseils insistent pour que les autorités respectent à l'avenir les engagements qui ont été pris et les mettent en œuvre en concertation avec les interlocuteurs sociaux.

Dans leur avis de mai 2023 (CCE 2023-1375 / CNT 2370), les Conseils rappellent que la participation des interlocuteurs sociaux dans la gouvernance est essentielle pour anticiper et gérer les changements dans le cadre d'une transition juste. Cela constitue une condition sine qua non au succès des politiques menées. Il est donc essentiel d'impliquer, systématiquement et en temps utile, les interlocuteurs sociaux nationaux et européens dans la gouvernance socio-économique européenne. Ceci inclut, en particulier, leur implication dans le processus du Semestre européen, dans la promotion de la convergence sociale vers le haut, dans l'évaluation de SURE<sup>3</sup> et sa prolongation éventuelle, ainsi que dans les projets nationaux développés dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience (RFF).

Par ailleurs, dans certains États membres, il est encore nécessaire d'ancrer le respect des activités et des droits des syndicats et des organisations représentatives d'employeurs et de favoriser le dialogue social.

---

<sup>1</sup> <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9650-2023-INIT/fr/pdf>

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP\\_23\\_290](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_23_290)

<sup>3</sup> L'instrument SURE est une composante de la stratégie globale de l'UE pour protéger les citoyens et atténuer les conséquences socio-économiques de la pandémie de coronavirus.

Les Conseils renvoient pour le surplus aux considérations relatives au dialogue social figurant dans leur avis précité du 30 mai 2023 sur le programme de travail en matière sociale et de l'emploi de la prochaine Présidence belge (voir en particulier les points II.B.2.c et II.B.3.a). Ils renvoient également aux considérations portant sur la promotion et le renforcement du dialogue social et de la négociation collective qui figurent dans l'avis du Conseil national du travail n° 2.369 du 30 mai 2023 concernant la transposition de la directive 2022/2041 du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne (voir plus particulièrement le point II.B.1.b de l'avis en question).

## 2 Le marché unique

La Commission travaille actuellement au renforcement de la résilience du marché intérieur face aux crises (dont les causes et conséquences peuvent être multiples) et à la diminution de sa dépendance par rapport à un petit nombre de partenaires commerciaux. Une étude d'avril 2019 de la Commission européenne suggère que la suppression des obstacles restants à un marché unique pleinement opérationnel pourrait représenter un gain de jusqu'à 713 milliards d'euros d'ici la fin de 2029. Il est important d'examiner le potentiel inexploité du marché intérieur, qui se situe notamment dans la sphère des services, tout en respectant le caractère spécifique des services publics (qui ne répond pas à une logique de marché) et les droits des travailleurs.

Pour les Conseils, l'approfondissement et le bon fonctionnement du marché intérieur européen restent un enjeu économique central, en particulier dans le contexte du développement des nouvelles technologies, qui exige un marché de taille critique pour favoriser l'apparition d'acteurs innovants et compétitifs sur la scène mondiale.

La fragmentation du marché unique en raison du maintien ou de l'introduction d'obstacles nationaux (comme ce fut à nouveau le cas durant la crise sanitaire liée au COVID-19) est l'un des obstacles à une croissance économique structurelle plus importante. Les obstacles aux 4 libertés de circulation sont de nature multiple. Citons à titre d'exemple : barrières administratives et réflexes protectionnistes, fragmentation liée à des transpositions incorrectes des directives UE dans les États membres, manque d'harmonisation des procédures liées à la TVA, pas assez de contrôle ex-post sur le respect des obligations incombant aux États membres en vertu de directives liées au marché intérieur, pas assez de contrôle sur l'accès de

biens non-UE au marché intérieur, etc. Les constats sont connus, et il importe d'y apporter de réelles solutions, afin de faciliter la vie des entreprises et des citoyens.

Il convient également de souligner ici les législations relatives aux marchés numériques, aux services numériques, à la sécurité des produits et aux crédits à la consommation – toutes essentielles pour améliorer la confiance, la protection des consommateurs et le bien-être des citoyens de l'UE, en ligne et hors ligne.

Les règles en matière de protection des consommateurs sont en mesure d'améliorer l'efficacité et les résultats du marché unique pour l'ensemble de l'économie. Elles rendent les marchés plus équitables et, grâce à l'amélioration de la qualité des informations aux consommateurs, elles peuvent conduire à des résultats plus écologiques et plus sociaux. Responsabiliser les consommateurs et œuvrer efficacement en faveur de leur sécurité et de leurs intérêts économiques doivent être des objectifs essentiels de la politique européenne dans le domaine de la protection des consommateurs.

Sur un certain nombre de points cruciaux, les directives laissent le choix final aux États membres.

Pour les Conseils, il s'agit d'être attentif à créer des conditions de concurrence équitable en matière de vente aux consommateurs sur le territoire de l'Union européenne (« level playing field »). L'avis commun des CCS « Distribution », « Consommation » et du CCE du 5 juin 2023 porte sur la proposition d'adaptation du Code de droit économique en vue d'offrir aux consommateurs au moins deux options de livraison dans le cadre des ventes à distance. L'avis souligne la nécessité d'un cadre réglementaire (européen) harmonisé dont la mise en œuvre garantit la préservation de conditions de concurrence équitables entre les différents acteurs économiques. Les Conseils se demandent s'il ne serait pas utile, dans le cadre de la présidence, d'examiner si des obligations d'information précontractuelle supplémentaires pour les consommateurs peuvent être établies au niveau européen. Les critères de durabilité devraient être objectifs, mesurables et vérifiables et s'appliquer à toutes les entreprises afin de garantir des conditions de concurrence équitables. Il est également demandé s'il pourrait y avoir des exceptions à l'obligation d'information pour les petites entreprises et les entreprises en phase de démarrage.

Deux projets en lien avec la main d'œuvre sont sur la table de la Commission dans le cadre de la réalisation du marché intérieur : (1) un projet pilote de déclaration

électronique unifiée pour le détachement auquel participeront les États volontaires. Ce sont des travaux qui se mènent également dans le cadre du SMET (Single Market Enforcement Taskforce), (2) un projet de guidance (ou texte législatif) favorisant une meilleure reconnaissance des qualifications des travailleurs (inspiré par ce qui avait été développé dans le cadre de l'intégration des travailleurs réfugiés ukrainiens).

La dimension sociale du marché unique, en particulier sous l'angle de la coopération européenne en matière de lutte contre la fraude sociale et le dumping social (création d'un « level playing field »), constitue aussi un point d'attention. L'organisation d'une conférence sur la European Labour Authority (ELA) pourrait être un marqueur pour mettre en avant ces thématiques, auxquelles s'ajoutent les déficits d'informations sur les conditions de travail applicables dans chaque État membre, qu'il faut mieux combler pour faciliter la libre circulation des travailleurs.

### **3 Le Green Deal, le pacte vert industriel et la transition juste**

L'UE, par le biais du Green Deal, vise la neutralité carbone d'ici 2050. Ceci implique une transformation radicale dans la façon de produire et de consommer. Le Green Deal vise à transformer l'économie européenne en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, garantissant la fin des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2050, une création de bien-être avec une utilisation circulaire des ressources la plus efficace que possible, où personne n'est laissé de côté et où la compétitivité et la viabilité des entreprises sont assurées.

Des investissements conséquents et guidés par ces objectifs de prospérité et de durabilité sont nécessaires pour y parvenir. Outre les investissements en capital physique, des investissements seront aussi nécessaires dans des innovations conduisant à des produits et services neutres en carbone ainsi que dans la formation aux nouveaux métiers de la transition climatique et de l'économie circulaire.

Pour les Conseils, la politique des pouvoirs publics à tous les niveaux se doit de remplir un rôle majeur de guidance en encourageant de tels investissements et, plus largement, en stimulant des modifications comportementales de tous les acteurs socio-économiques.



La transition doit être menée de manière à accompagner les entreprises et à protéger les citoyens et les travailleurs les plus vulnérables à la transition. Pour assurer la compétitivité et la viabilité des entreprises, il convient de leur donner un meilleur accès à des programmes de soutien à la transition économique. Les citoyens et les travailleurs, eux, ont besoin de programmes de soutien à la reconversion professionnelle, ainsi que des emplois dans de nouveaux secteurs économiques.

Les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale – sont étroitement liées entre elles et doivent être traitées par l'utilisation d'un cadre politique global, équilibré et cohérent. Les objectifs de développement durable (ODD) font partie intégrante des orientations politiques et doivent se retrouver au cœur de l'élaboration des politiques relatives à tous les secteurs.

La Conférence internationale du travail de juin 2023 a adopté sa résolution sur les principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. Ces principes directeurs de l'OIT appellent à l'accélération et à l'intensification de la mise en œuvre d'un cadre d'action renouvelé qui s'articule autour de quatre axes interdépendants et complémentaires, consistant à : i) promouvoir des économies inclusives, durables et riches en emplois ; ii) faire progresser la justice sociale ; iii) accompagner le processus vers une transition juste ; iv) financer une transition juste<sup>4</sup>.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, la Commission européenne a présenté son « *Green Deal Industrial Plan* » pour la neutralité climatique afin de stimuler le développement des technologies propres dans l'UE et d'assurer l'autonomie stratégique de l'UE en réduisant sa dépendance à l'égard des pays tiers.

Cette initiative est une réponse à l'Inflation Reduction Act (IRA) américain. Elle cherche à éviter un détournement de l'investissement européen vers les États-Unis sans susciter une course aux subventions entre États membres qui fragiliserait les règles de concurrence équitable sur lesquelles est bâti le marché unique. Cette

---

<sup>4</sup> Pour l'ensemble du texte de la résolution, voir [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_885376.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_885376.pdf)

initiative répond par la même occasion aux distorsions engendrées par des subventions chinoises nettement plus élevées que les subventions européennes.

Ce Pacte vert industriel doit encore faire l'objet d'arbitrages avant d'être décliné en propositions législatives concrètes.

Bien qu'il constitue un premier pas très positif dans la volonté de réconcilier davantage le Green Deal et un agenda de compétitivité et une politique industrielle moderne, ce Pacte doit être amplifié. De plus, son scope doit être élargi afin de couvrir l'ensemble des entreprises dans leur processus de transition (et non pas une série limitée de technologies liées au Green Deal<sup>5</sup>).

Comme dit précédemment il est essentiel que nos sociétés parviennent à atteindre un équilibre entre les 3 « P » du développement durable, à savoir le pilier environnemental (Planet), le pilier économique (Prosperity) et le pilier social (People). Les partenaires sociaux doivent prendre leurs responsabilités et être pleinement associés aux différentes étapes de mise en œuvre de ce Pacte vert industriel. Il est effectivement essentiel de parvenir à un solide consensus social sur l'objectif de la durabilité et les voies à suivre pour le réaliser. Le dialogue social doit faire partie intégrante du cadre institutionnel régissant l'élaboration et la mise en œuvre des politiques à tous les niveaux. Toutes les parties prenantes concernées doivent être consultées dans le cadre d'un processus approprié, permanent et éclairé.

Pour les Conseils, les éléments saillants de cette stratégie de la Commission sont les suivants :

- *modifier la politique en matière d'aides d'État, notamment pour simplifier et accélérer les procédures ainsi qu'en accroître la prévisibilité, et permettre le déploiement d'une aide ciblée, temporaire et proportionnée*

---

<sup>5</sup> Le Green Deal est une stratégie intégrée et transversale qui couvre presque tous les domaines politiques. Il définit les objectifs suivants : l'arrêt des émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2050, pour respecter l'Accord de Paris de 2015 ; la mise en œuvre d'une ligne de conduite pour sortir de la crise sanitaire liée au COVID-19 ; l'élaboration d'un droit climatique européen ; l'accompagnement des territoires dans la transition écologique grâce au « fonds pour une transition juste » ; la transition vers une économie propre et circulaire via une utilisation plus efficace des ressources ; des mesures d'ampleur (investissements, taxe carbone aux frontières de l'UE, etc.), ainsi que la restauration et la protection de la biodiversité ; la création d'une société équitable, compétitive et prospère en améliorant le bien-être et la santé des citoyens et des générations futures.

Pour maintenir l'attractivité de l'industrie européenne et sa compétitivité par rapport aux offres et aux mesures incitatives disponibles en dehors de l'UE, la Commission propose de modifier l'actuel cadre temporaire de crise en matière d'aides d'État, qui a été adopté en réponse à la guerre en Ukraine et à la crise énergétique. Les modifications apportées permettraient de simplifier le calcul du montant de l'aide et d'accélérer son approbation. En outre, le champ d'application serait élargi pour couvrir toutes les technologies des énergies renouvelables. Avec le cadre modifié, les États membres devraient être en mesure d'inciter les entreprises à investir dans l'Union européenne plutôt que de réorienter leurs investissements ailleurs. La Commission prévoit également des dispositions spécifiques pour soutenir les nouveaux investissements dans les installations de production au sein des chaînes de valeur des technologies propres, afin de contrer les risques de délocalisation liés aux subventions accordées en dehors de l'Union.

Les Conseils relèvent que cet assouplissement et la perspective d'un recours accru aux aides d'État dans l'UE suscitent de nombreuses questions quant au maintien du « level playing field » intra-européen et de la saine concurrence ; surtout à la lumière de la situation budgétaire de la Belgique (qui ne dispose pas des mêmes moyens que d'autres plus grands États membres comme l'Allemagne ou la France, qui ont massivement recours aux aides d'État). Cet assouplissement doit donc être temporaire, restreint et bien encadré.

- *assouplir les financements au niveau de l'UE, de manière à permettre un accès équitable aux moyens financiers*

Le Pacte vert prévoit une nouvelle flexibilisation et une prolongation jusqu'en 2025 du cadre de crise temporaire pour les aides d'État, ciblé sur le développement des énergies renouvelables.

La Commission facilitera également l'utilisation des fonds existants de l'UE pour financer l'innovation, le développement et le déploiement de technologies propres. Afin d'éviter un effet de fragmentation du marché unique et de soutenir la transition vers des technologies propres dans l'ensemble de l'Union, la Commission étudie également les moyens de parvenir à un financement commun plus important au niveau de l'UE, le but étant d'appuyer les investissements destinés au développement de technologies à zéro émission nette, sur la base d'une évaluation en cours des besoins d'investissement. À court terme, la Commission mènera des projets de coopération avec les États membres, en mettant l'accent sur REPowerEU, InvestEU et le Fonds pour l'innovation, afin d'aboutir à une solution de transition permettant

de fournir un soutien rapide et ciblé. À moyen terme, la Commission envisage d'apporter une réponse structurelle aux besoins d'investissement, en proposant un « Fonds de souveraineté européen ». Pour les Conseils, il est cependant nécessaire de garder à l'esprit que le financement de ce fonds est une question importante et non encore résolue.

Il est également proposé aux États membres de réaffecter l'argent non utilisé du plan de relance de 2020, déjà redirigé en mai 2022 pour financer l'indépendance énergétique de l'Union (REPowerEU). Les États devront ainsi désormais intégrer dans le déploiement de leurs plans de relance nationaux les impératifs de verdissement de l'industrie et de maintien de la compétitivité.

- *simplifier l'environnement réglementaire pour contribuer à encourager une industrie plus verte*

La Commission demande que l'UE établisse un environnement réglementaire qui permette la création et le déploiement rapide de conditions favorables aux secteurs essentiels à la réalisation de l'objectif « zéro net ». Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, elle a publié le 16 mars 2023 une nouvelle proposition de règlement pour une industrie « zéro net » (« Net-zero Industry Act »). Ce règlement suit le même modèle que celui sur les semi-conducteurs. L'objectif consiste à concentrer les investissements sur des projets stratégiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Sont concernés plus particulièrement les moyens de simplifier et d'accélérer les procédures d'autorisation des nouveaux sites de production de technologies propres.

- *garantir l'accès aux matières premières critiques concernées*

La proposition de règlement pour une industrie « zéro net » va de pair avec la proposition de règlement sur les matières premières critiques (« Critical Raw Materials Act ») également publiée le 16 mars 2023. Pour les matériaux rares qui sont indispensables à la fabrication des technologies clés – telles que la production d'énergie éolienne, le stockage de l'hydrogène ou les batteries – l'Europe dépend aujourd'hui à 98 % d'un seul pays : la Chine. La Commission proposera des projets stratégiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de l'extraction au raffinage, de la transformation au recyclage. L'objectif est de constituer des réserves stratégiques là où l'approvisionnement est menacé et de diversifier les sources d'approvisionnement quand c'est possible.

développer les compétences afin de relever les défis liés aux pénuries de main-d'œuvre et à la transformation des emplois

Pour la Commission, le manque de main-d'œuvre bien formée (c'est-à-dire disposant tant des compétences spécifiques à l'exercice des (nouveaux) métiers, que des « soft skills ») est un défi majeur pour les entreprises en Europe. Elle demande aux États membres d'investir beaucoup plus massivement dans la formation initiale et la formation continue et, pour ce faire, de collaborer étroitement avec les entreprises. En même temps, elle demande de mieux faire coïncider les besoins des entreprises avec les propres aspirations et objectifs professionnels des demandeurs d'emploi. Elle souhaite, en outre, recruter à l'étranger certains talents particuliers, qui renforceront les entreprises et la croissance de l'Europe<sup>6</sup>. Dans le cadre d'un rapport regroupant la contribution de 25 États membres<sup>7</sup> et rédigé par le Réseau européen des migrations (composé de la Commission européenne et du prestataire de services (ICF International) et de points de contact nationaux du REM), on souligne que le niveau élevé de discrétion des États membres dans la mise en œuvre des directives de l'UE sur la migration économique semble limiter la capacité de l'UE à répondre aux besoins du marché du travail. L'UE doit accorder une grande attention à l'impact de l'exode des compétences sur les pays d'origine et veiller à ce que l'échange de qualifications s'effectue correctement sur le marché de la main-d'œuvre internationalisé. Sur le plan réglementaire, une première étape importante est de faire en sorte que les qualifications et compétences acquises soient mieux et plus rapidement reconnues en Europe.

À cet égard, les partenaires sociaux insistent pour que les entreprises et tous les citoyens soient encouragés dans leurs efforts de formation afin de réussir les nécessaires transitions digitale et climatique. Le défi démographique rend également indispensable l'augmentation du taux d'emploi de 72 % à 80 % si on veut sauvegarder nos activités et notre bien-être. Ceci passera notamment par l'innovation et par la formation de toute la population. Cela devrait permettre pour tous les citoyens (tant les futurs travailleurs que les personnes en âge de travailler)

---

<sup>6</sup> D'après les dernières données disponibles sur Eurostat, le taux de vacances d'emploi en Belgique au deuxième trimestre de 2023 s'élevait à 4,6 % pour une moyenne européenne de 2,7 %, ce qui la place dans le top 3 des pays européens (avec les Pays-Bas (4,7 %) et l'Autriche (4,4 %)) où le taux de vacances d'emploi est le plus élevé.

<sup>7</sup>

[https://emnbelgium.be/sites/default/files/publications/rapport\\_de\\_synthese\\_etude\\_du\\_rem\\_penurie\\_de\\_main\\_doeuvre\\_version\\_francaise.pdf](https://emnbelgium.be/sites/default/files/publications/rapport_de_synthese_etude_du_rem_penurie_de_main_doeuvre_version_francaise.pdf)

de faciliter la transition professionnelle du chômage ou de l'inactivité vers l'emploi mais aussi la transition entre emplois et notamment vers des secteurs et des professions émergents.

Il s'agit d'une responsabilité collective et individuelle. Les formations devront être mieux adaptées aux fonctions actuellement déjà en pénurie et aux futures fonctions à créer. Il était important d'axer l'Année européenne des compétences 2023 sur l'apprentissage tout au long de la vie, dans le but de stimuler la compétitivité, la participation à la formation et les talents en fonction de l'évolution des besoins du marché du travail. En raison des doubles transitions numérique et verte, la nécessité d'améliorer les compétences de tous les citoyens de 18 à 65 ans n'a jamais été aussi importante. Faire des compétences une priorité absolue doit néanmoins se poursuivre au-delà de 2023. Ceci est essentiel pour augmenter la participation au marché du travail (taux d'emploi) et pour remédier à l'inadéquation qualitative et quantitative des compétences, et ainsi, pourvoir aux postes vacants.

## 4 La transition numérique

« La voie à suivre pour la décennie numérique » est entrée en vigueur le 9 janvier 2023 à la suite de l'accord politique du Parlement européen et du Conseil formellement adopté mi-juillet 2022. Ce programme d'action définit les objectifs et la méthode pour assurer la transformation numérique de l'UE d'ici 2030, conformément à ses valeurs et à la communication de 2021 sur la boussole numérique pour 2030 et ses quatre axes principaux : les compétences numériques, les infrastructures numériques, la transformation numérique des entreprises et la numérisation des services publics.

Pour les Conseils, la transition numérique et l'intégration des technologies numériques dans l'ensemble de l'économie sont essentielles à la compétitivité et à la productivité globales. L'UE doit parvenir à jouer un rôle de premier plan dans les secteurs essentiels des technologies numériques et à s'assurer de la diffusion de ces technologies dans toute l'économie. Selon l'accord cadre européen des partenaires sociaux, il apparaît également essentiel de consolider le cadre politique et réglementaire européen vers une numérisation productive, innovante, responsable, sociale et inclusive.

Le socle européen des droits sociaux proclamé par l'Union européenne (voir chapitre 5) plaide notamment en faveur du droit à accéder à des services essentiels de bonne qualité, y compris aux communications numériques.

Les défis de la transition numérique résident notamment dans l'éducation de base, l'apprentissage tout au long de la vie et l'accompagnement des citoyens dans l'utilisation des outils numériques. Les dossiers de l'encadrement du télétravail, de la déconnexion ou encore des algorithmes pourraient être sur la table de la Présidence belge, en fonction de l'avancement de l'agenda social européen.

## 5 Socle européen des droits sociaux et gouvernance sociale

L'avis des partenaires sociaux sur le programme social a été détaillé dans l'avis commun des Conseils adopté le 30 mai dernier (repris en annexe), concernant le Programme de travail en matière sociale et de l'emploi (filière EPSCO) dans le cadre de la Présidence belge de l'UE (CCE 2023-1375 / CNT 2370) et plus spécifiquement dans le premier point du chapitre 2.2.3 « A more inclusive, gender equal and society » sur le socle européen des droits sociaux (p.12).

En écho à cet avis, les Conseils soulignent en particulier l'importance de ce que les partenaires sociaux puissent pleinement participer à la grande conférence sur le socle européen des droits sociaux qui sera organisée par la Présidence belge.

## 6 L'énergie et le climat

En réaction à l'augmentation des prix de l'énergie, la communication de la Commission européenne REPowerEU: « Action européenne conjointe pour une énergie plus abordable, plus sûre et plus durable » a proposé des actions de moyen et long terme – venant en soutien tant aux ménages qu'aux entreprises – qui s'inscrivent dans le renforcement des propositions du paquet « Ajustement à l'objectif 55 » de juillet 2021. Les réformes et les investissements induits par REPowerEU doivent contribuer à la création des synergies prévues également par le plan industriel du pacte vert pour l'UE. Il s'agit des mesures de nature à promouvoir la conversion écologique de l'industrie, à soutenir des projets industriels à zéro émission nette dans l'UE, à encourager la recherche et l'innovation dans le domaine des technologies de pointe à zéro émission nette, et à aider les entreprises à faire face à la montée des prix de l'énergie, y compris au moyen d'allègements fiscaux.

Les Conseils estiment, pour que cette transition énergétique et climatique soit politiquement réalisable, qu'il faut garantir une transition qui inclut chaque région, chaque communauté, chaque entreprise et chaque citoyen. Ils se réfèrent à cet égard, entre autres, aux principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous définis par l'OIT et aux conclusions de la CIT 2023 sur ce point<sup>8</sup>.

La Commission a annoncé la création d'une nouvelle Banque européenne de l'hydrogène. Elle aidera à garantir l'achat d'hydrogène, notamment en utilisant les ressources du Fonds pour l'innovation. Elle pourra investir pour aider à construire le futur marché de l'hydrogène. Les Conseils constatent que différentes options existent pour produire de l'hydrogène plus propre. Pour les Conseils, le

---

<sup>8</sup> [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---emp\\_ent/documents/publication/wcms\\_432864.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf) ;



développement de l'hydrogène (à l'exception de l'hydrogène gris) offre une perspective prometteuse pour aider à réaliser les ambitions climatiques.

Contrairement aux États-Unis, l'Union européenne compte sur la tarification du carbone pour faire baisser rapidement ses émissions. Le plan Fit for 55 de juillet 2021 prévoit entre autres une hausse de la taxation de l'énergie, l'extension du marché des quotas d'émission au transport routier, au bâtiment, aux industries non-ETS, au transport maritime et à l'aviation, et un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

Pour les Conseils, cette tarification carbone devra, au besoin, être accompagnée de mesures sociales pour faire face à l'augmentation des prix du transport routier et du chauffage, mais aussi d'investissements à long terme, comme la rénovation des bâtiments, l'intégration des énergies renouvelables ... Pour la Commission européenne, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM), parallèlement au système d'échange de quotas d'émission (ETS) existant, sera une pierre angulaire de sa future politique climatique. À travers le CBAM, elle espère inciter d'autres pays à adopter des politiques climatiques audacieuses et à contribuer efficacement à l'objectif de l'accord de Paris sur le climat de limiter le réchauffement climatique à maximum 1,5 °C. Si elle y parvient, ce sera avant tout positif pour le climat. Mais cela garantirait également un « level playing field » pour les entreprises européennes sur le marché européen, et ce en éliminant le désavantage financier qu'elles subissent actuellement par rapport aux producteurs établis dans des pays qui n'ont pas de politiques climatiques aussi strictes à l'égard des entreprises. Toutefois, l'impact du CBAM sur les exportations n'est pas encore clair, car ces entreprises sont désavantagées par rapport à celles situées en dehors de l'UE sur des marchés ne disposant pas de réglementations strictes en matière de climat (par exemple, en matière de prix du CO<sub>2</sub>) pour les entreprises. Par conséquent, pour l'industrie orientée vers l'exportation, l'évaluation promise de cet impact et l'introduction de mesures correctives, le cas échéant, sont très importantes.

## 7 PME

La Commission étudie la perspective d'un train de mesures pour soutenir les PME. Celui-ci comprendra une proposition de corpus unique de règles fiscales pour les entreprises en Europe, baptisé BEFIT, visant à alléger les formalités administratives, ainsi que le renforcement de la directive sur les retards de paiement, dont l'objectif est d'atténuer les risques pesant sur la trésorerie des PME afin de les aider à payer leurs salariés et à réaliser des investissements durables.

Les PME (mais aussi les ménages) peuvent encore contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs en matière d'énergie, de climat et d'environnement. C'est pourquoi la Commission européenne a décidé, par exemple, d'introduire un système ETS2 à partir de 2027, qui s'appliquera aux bâtiments, au transport routier et aux PME.

## 8 La réglementation

Le programme de la Commission intitulé « Pour une meilleure réglementation » (2021), qui prévoit notamment une participation renforcée des parties prenantes ainsi que des analyses d'impact, nécessite d'évaluer non seulement les effets à court terme, mais aussi la valeur à long terme de la législation et les conséquences de l'absence de réglementation.

Les Conseils rappellent également l'objectif de la Commission qui consiste à réduire de 25 % les exigences en matière de communication d'informations, comme annoncé dans sa communication sur la compétitivité à long terme de l'UE, sans compromettre les objectifs stratégiques correspondants. Légiférer au niveau européen est un processus complexe et stratifié qui nécessite la participation de nombreuses parties prenantes. Des mesures doivent être prises pour rendre la législation européenne plus favorable aux entreprises afin de stimuler les innovations numériques.

Le Conseil européen de Printemps de mars 2023 a par ailleurs estimé que « les obligations de déclaration, notamment en ce qui concerne l'ensemble de la législation écologique, numérique et économique de l'UE, devraient être rationalisées ».

## 9 La fiscalité

Pour le marché unique et la zone euro, la fiscalité constitue une question centrale à laquelle il faut en permanence s'atteler si l'on veut que les relations économiques entre États membres de l'Union monétaire fonctionnent sans heurts.

Le plan d'action fiscal (2020) est un ensemble de 25 initiatives que la Commission européenne va déployer jusqu'en 2024 pour rendre la fiscalité plus équitable, plus simple et plus adaptée aux technologies modernes. Ce plan comprend des mesures qui visent à :

- 1) Réduire les obstacles fiscaux et les charges administratives inutiles pour les entreprises dans le marché unique. La simplification fiscale améliorera l'environnement des entreprises, renforcera leur compétitivité et contribuera à la croissance économique. À ce propos, on rappellera que les entreprises restent confrontées à 27 systèmes différents en matière de règles de TVA.
- 2) Aider les États membres à faire respecter les règles fiscales existantes et à améliorer leur conformité fiscale, en veillant à ce qu'elles puissent garantir des recettes fiscales fiables.
- 3) Aider les autorités fiscales à mieux exploiter les données existantes et à partager plus efficacement les nouvelles données, de manière à améliorer l'application des règles fiscales et à lutter plus efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales.
- 4) Promouvoir les droits des contribuables, en les sensibilisant à leurs droits en vertu du droit communautaire, en simplifiant leurs obligations et en facilitant leur respect.

## 10 La politique commerciale

Le contexte international est marqué par une hausse des tensions et par des blocages persistants dans le fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi que par de nombreuses distorsions de concurrence liées à des pratiques déloyales de pays tiers qui perturbent le marché intérieur. L'UE souligne de manière récurrente l'importance que revêtent des accords de libre-échange et d'investissement équitables et transparents, car ils devraient aider l'UE à : accéder à de nouveaux marchés, lever les barrières tarifaires et non tarifaires, simplifier les procédures douanières, développer des chaînes d'approvisionnement

résilientes et fiables et garantir des conditions de concurrence véritablement équitables. La Commission appelle également à diversifier les chaînes d'approvisionnement, en particulier pour ce qui est des matières premières critiques. L'Union européenne doit préserver ses intérêts lorsqu'elle est confrontée à des pratiques déloyales, en recourant de manière appropriée aux instruments de défense commerciale. Pour la Commission européenne, l'Union européenne doit contribuer à façonner le nouveau système de gouvernance économique mondiale fondé sur un programme ambitieux et équilibré, centré sur l'OMC, et complété par un programme commercial bilatéral, tout en protégeant l'Union européenne des pratiques déloyales et abusives et en assurant la réciprocité. Cela implique d'utiliser de manière appropriée tous les outils disponibles pour faire face aux pratiques déloyales – y compris le nouveau règlement relatif aux subventions étrangères.

S'agissant des réflexions relatives à l'« Autonomie stratégique ouverte » et au renforcement de la résilience de l'UE, il importe que celle-ci reste ouverte au commerce et à l'investissement internationaux ; tout repli sur soi est irréaliste et contre-productif. Cela dit, l'UE doit veiller à la protection de ses intérêts légitimes en Europe.

L'agenda européen en matière d'autonomie stratégique ouverte pose la question de la reconfiguration des chaînes de valeur. Qu'il s'agisse, par exemple, de relocalisations (re-shoring) à des fins de sécurisation des approvisionnements, de politiques de rapprochement de la production des lieux de consommation (nearshoring) ou de la redéfinition des partenariats économiques en privilégiant les alliés (friend-shoring). Les Conseils ont également pris connaissance de la Communication « La force des partenariats commerciaux : ensemble pour une croissance économique verte et juste » (22/06/2022 COM(2022) 409 final). La Commission y a identifié un ensemble de priorités politiques et de points d'action clés, qui renforceront l'efficacité des chapitres relatifs au développement durable (TSD), plus particulièrement en ce qui concerne le respect des normes internationales du travail de l'OIT. Cette communication devrait nourrir les discussions que mènent les instances européennes sur la compétitivité et la productivité à long terme de l'économie européenne, pour faire face aux incertitudes, aux contraintes d'approvisionnement et à une concurrence qui n'est pas toujours loyale ainsi qu'en matière du développement durable. Plusieurs considérations reprises dans le présent avis contribuent à souligner l'importance de ces problématiques identifiées dans les communications de la Commission.

## 11 La gouvernance économique

La Commission a présenté le 26 avril dernier des propositions législatives visant à mettre en œuvre une réforme des règles de gouvernance économique de l'UE.

L'examen de la gouvernance économique est entré dans sa phase de négociations politiques entre États membres. Ces discussions et les clarifications qui seront apportées sont essentielles pour parvenir à une politique socio-économique responsable qui favorise la croissance durable dans tous les États membres, qui limite les déséquilibres macro-économiques et facilite l'évolution vers une dette publique soutenable. L'Union européenne aura à déployer les efforts visant à garantir une mise en œuvre correcte et pragmatique de la nouvelle gouvernance économique européenne dans le cadre du Semestre européen. À cet égard, les Conseils renvoient aux considérations sur l'adaptation du cadre budgétaire européen dans l'avis du CCE du 15 avril 2022<sup>9</sup>. L'avis du 20 septembre 2023<sup>10</sup> du CCE porte sur les propositions législatives publiées par la Commission européenne le 26 avril 2023.

Dans ses propositions, la Commission européenne évoque une appropriation plus forte par les États membre et de meilleurs résultats pour les citoyens.

Les Conseils jugent essentiel que les États membres et la Commission européenne engagent dès que possible un dialogue politique qui associe les interlocuteurs sociaux à des moments clés de l'élaboration et de la mise en œuvre de la gouvernance économique, afin d'en assurer l'appropriation nationale.

---

<sup>9</sup> [https://www.ccecrb.fgov.be/dpics/fichiers/2022-04-19-05-02-29\\_doc220950fr.pdf](https://www.ccecrb.fgov.be/dpics/fichiers/2022-04-19-05-02-29_doc220950fr.pdf)

<sup>10</sup> [https://www.ccecrb.fgov.be/dpics/fichiers/2023-09-21-03-10-51\\_doc232185fr.pdf](https://www.ccecrb.fgov.be/dpics/fichiers/2023-09-21-03-10-51_doc232185fr.pdf)

## 12 Recherche et innovation

La promotion de la recherche et de l'innovation fait également partie des 10 leviers que la CE recommande d'activer dans sa communication du 16 mars 2023 intitulée « La compétitivité à long terme de l'UE : se projeter au-delà de 2030 » et destinée à renforcer la compétitivité et la productivité dans l'UE.

L'UE se doit en effet de soutenir et d'encourager la recherche, le développement et l'innovation dans l'ensemble de l'UE afin que celle-ci retrouve sa position de leader technologique mondial et mette sur le marché des produits et des services plus innovants.

Pour instaurer une politique d'innovation plus positive et progressive, les institutions de l'UE doivent intégrer le « principe d'innovation » à part entière dans le processus d'élaboration des politiques.

L'utilisation généralisée des preuves scientifiques joue également un rôle essentiel pour renforcer la confiance nécessaire à l'investissement dans l'innovation.

## 13 Préparer l'avenir

Les Conseils sont conscients que l'Europe et la Belgique dans l'Europe devront, dans les prochaines années, faire face à d'autres défis de taille, au-delà de ceux énoncés dans le présent avis.

Les partenaires sociaux souhaitent continuer le dialogue avec les autorités (aussi bien belges qu'européennes) sur les enjeux futurs de l'UE et de la Belgique au sein de l'UE.

# ANNEXE

## Avis

### Programme de travail en matière sociale et d'emploi

# Présidence belge du Conseil de l'Union européenne (1<sup>er</sup> semestre 2024) – Programme de travail en matière sociale et de l'emploi

## saisine

Par lettre du 22 décembre 2022, M. P.-Y. DERMAGNE, Ministre du Travail a demandé l'avis du CNT et du CCE sur le contenu qui devrait être donné aux priorités de cette présidence belge dans la filière EPSCO. La Belgique assurera, en effet, pour la 13<sup>e</sup> fois la présidence du Conseil de l'Union européenne du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024 inclus.

Dans le cadre de cette demande d'avis, le Ministre a transmis aux Conseils une note intitulée : « Priorities of the Belgian presidency in the EPSCO configuration of the Council of the EU in the first semester of 2024 ». Cette note, dont il était précisé qu'elle constituait un document de travail susceptible d'évolutions, donnait un aperçu des dossiers européens à finaliser, des priorités du Ministre quant au contenu et des événements que la Belgique entend organiser dans la filière EPSCO.

Une note mise à jour a, par la suite, été transmise et présentée par le SPF ETCS. Cette dernière note ne comportait toutefois pas de changements substantiels par rapport à celle déjà transmise par le Ministre aux Conseils.

L'examen de ce point a été confié par les Bureaux des deux Conseils à la commission mixte « Présidence belge de l'UE ».

Sur rapport de cette commission, les Conseils ont émis, le 30 mai 2023, l'avis unanime suivant.



# 1 Objet et portée de la demande d'avis

Par lettre du 22 décembre 2022, M. P.-Y. DERMAGNE, Ministre du Travail, a demandé l'avis du CNT et du CCE sur le contenu qui devrait être donné aux priorités de la prochaine présidence belge dans la filière EPSCO. La Belgique assurera, en effet, pour la 13e fois la présidence du Conseil de l'Union européenne du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024 inclus.

Dans le cadre de cette demande d'avis, le Ministre a transmis aux Conseils une note intitulée : « Priorities of the Belgian presidency in the EPSCO configuration of the Council of the EU in the first semester of 2024 ». Cette note, dont il était précisé qu'elle constituait un document de travail susceptible d'évolutions, offrait un aperçu des dossiers européens à finaliser, des priorités du Ministre quant au contenu et des événements que la Belgique entend organiser dans la filière EPSCO. Une note mise à jour a, par la suite, été transmise et présentée par le SPF ETCS. Cette dernière note ne comportait toutefois pas de changements substantiels par rapport à celle déjà transmise par le Ministre aux Conseils.

Cette note préparatoire (reprise en annexe du présent avis) est divisée en trois parties :

La première partie de la note (An ambitious and future-proof social agenda), offre un aperçu des initiatives législatives et non législatives que la Belgique aura vraisemblablement à finaliser au cours de sa présidence. Il s'agit des dossiers actuellement en discussion au niveau européen qui pourraient être encore ouverts durant la présidence belge ainsi que des initiatives (propositions législatives et non législatives) annoncées par la Commission européenne dans son programme de travail 2023 dont la Belgique devra assurer le suivi au cours de sa présidence.

La deuxième partie de la note (A modern socio-economic governance equipped to tackle new challenges) concerne le renforcement de la gouvernance socioéconomique de l'UE. Les questions de l'équilibre de la gouvernance entre les objectifs économiques, sociaux et de l'emploi dans le semestre européen ainsi que le rôle des partenaires sociaux y sont notamment abordées.

La troisième partie de la note (A more inclusive, gender equal and fair society) concerne l'axe social de la future présidence. Le Ministre y indique vouloir se concentrer sur l'agenda de la prochaine Commission européenne (2024-2029) et assurer toute la place du socle européen des droits sociaux dans cet agenda. Une conférence de haut niveau sur le socle européen des droits sociaux sera le point culminant de cet axe de la présidence. L'objectif étant de consolider le rôle du socle et d'identifier les nouvelles dispositions législatives et non législatives ainsi que les initiatives nécessaires à la transition écologique et numérique que l'Europe doit entreprendre dans les années à venir avec une attention particulière pour les nouvelles formes de travail.

## 2 Position des conseils

### 2.1 Considérations préalables

Les Conseils ont pris connaissance avec un vif intérêt de la note : « Priorities of the Belgian presidency in the EPSCO configuration of the Council of the EU in the first semester of 2024 » transmise dans le cadre de la présente saisine. Ils tiennent à remercier les représentants du SPF ETCS pour les explications détaillées qui leur ont été fournies sur cette note.

De manière générale, ils accueillent favorablement l'approche proposée en vue de la présidence belge et partagent les priorités qui leur ont été présentées.

Compte tenu des compétences importantes dont disposent les Régions et Communautés dans divers domaines relevant de la filière EPSCO, les Conseils appellent à ce que les Régions et Communautés soient étroitement associées à la préparation de la présidence belge dans les domaines relevant de leurs compétences. Ils invitent ces dernières à se concerter pour développer une approche commune dans les domaines relevant de leurs compétences et en même temps à contribuer à une vision interfédérale sur les questions nécessitant une coopération entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées.

Le présent avis porte spécifiquement sur les priorités de la filière EPSCO. Les priorités relevant d'autres filières, par exemple en matière économique et financière, en matière de compétitivité, de PME ou d'énergie seront abordées par les Conseils dans un avis distinct qui sera émis ultérieurement.

## **2.2 Quant aux priorités présentées dans la note « Priorities of the Belgian presidency in the EPSCO configuration of the Council of the EU in the first semester of 2024 »**

### **2.2.1 An ambitious and future-proof social agenda**

#### ***Dossiers législatifs***

Certains dossiers législatifs actuellement sur la table du Conseil EPSCO pourraient ne pas être finalisés au 1<sup>er</sup> semestre 2024 et devoir donc être traités par la présidence belge. Bien qu'il soit difficile de prévoir l'évolution des travaux au niveau européen, ces dossiers concernent, à ce stade : la proposition de refonte des règlements de coordination des systèmes de sécurité sociale (règlement 883/2004) ; la proposition de directive relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre du travail via une plateforme ; la proposition de directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle ; la proposition législative relative à la création d'une « European Disability Card » ; les propositions de directives sur des normes contraignantes pour les organismes de promotion de l'égalité.

À cela s'ajoutent les nouvelles initiatives législatives annoncées par la Commission européenne dans son programme de travail en 2023 concernant la reconnaissance mutuelle du statut de personne handicapée dans tous les États membres ainsi que l'établissement d'un cadre de qualité renforcé pour les stages.

Les Conseils soutiennent la future Présidence belge pour favoriser des solutions équilibrées dans différents dossiers législatifs prioritaires tels que la révision du Règlement 883 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale qui doit soutenir la mobilité des travailleurs et mieux s'adapter aux nouvelles tendances d'organisation du travail, notamment le télétravail.

Outre ces dossiers prioritaires, il appartiendra à la présidence belge de conduire le débat qui devra avoir lieu au plan européen concernant les initiatives législatives et

non-législatives nécessaires pour réaliser tous les principes du socle européen des droits sociaux et veiller à leur application effective dans l'ensemble de l'Union, et ce dans un souci non seulement de justice et d'inclusion sociale mais également afin de limiter la concurrence déloyale au niveau des normes de protection sociale.

Il importe toutefois de veiller à ce que les initiatives tiennent compte des coûts à charge des entreprises européennes, notamment des plus petites. Celles-ci ont été et sont encore frappées par des crises multiples, ainsi que par une concurrence internationale exacerbée, notamment vis-à-vis de la Chine et des USA. Si des instruments réglementaires (hard law) s'avèrent nécessaires, ils doivent être précédés d'une analyse d'impact sérieuse, respecter l'implication des partenaires sociaux et laisser une marge de manœuvre suffisante aux gouvernements nationaux et aux partenaires sociaux nationaux, pour leur permettre de trouver des solutions adaptées aux besoins spécifiques et aux contextes locaux, régionaux et nationaux, tout en respectant la nécessité de sauvegarder un level playing field.

### ***Skills agenda***

Les Conseils estiment qu'il est plus important que jamais, en raison de la double transition numérique et verte et de ses impacts sur les besoins du marché de l'emploi et sur les travailleurs, de garantir le droit de chacun à un enseignement inclusif et de qualité, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie afin de conserver et d'acquérir des compétences permettant de participer pleinement à la société et de gérer avec succès les transitions vers et au sein du marché du travail.

L'apprentissage tout au long de la vie (life-long learning) doit ainsi devenir une priorité absolue au niveau de l'UE pour tous les citoyens, afin de remédier à l'inadéquation qualitative et quantitative des compétences, et ainsi, pourvoir aux postes vacants. Il faut également adresser les écarts importants en matière de participation à la formation tout au long de la vie entre les travailleurs qui ont parcouru une formation courte (peu qualifiée) et ceux qui ont parcouru une formation plus longue (hautement qualifiée)

À cet égard, les Conseils plaident pour que l'année européenne des compétences, qui se déroulera de mai 2023 à mai 2024, soit l'une des grandes priorités de la présidence belge. Ils invitent cette dernière à initier et conduire une vaste réflexion sur la manière dont le développement des compétences est organisé, tant au niveau européen que

national et régional. Les conclusions qui seront tirées de cet examen devraient conduire à adopter un plan d'action européen efficace et concret comprenant des mesures suffisamment fortes pour être suivies d'effets.

Il s'agira notamment, dans le cadre de cet examen, d'examiner comment l'UE peut davantage soutenir les États membres dans leurs réformes visant à accélérer le processus de mise à jour des programmes d'études et des qualifications à la lumière des emplois nouveaux et changeants, notamment dans le contexte de la double transition numérique et écologique. À partir d'une cartographie de la situation dans les États membres de l'UE (rôle de CEDEFOP), l'objectif serait d'identifier des solutions et des approches efficaces pour progresser vers une mise à jour plus rapide des systèmes nationaux de formation professionnelle ; de mobiliser les ressources de l'UE (financières et techniques) pour aider tous les États membres intéressés à progresser dans le cadre d'une stratégie de réforme coordonnée au niveau de l'UE ; de s'inspirer des meilleures pratiques nationales, tout en respectant la diversité des relations industrielles et des pratiques éducatives en Europe.

Les Conseils demandent enfin que la présidence belge fasse procéder, au plan européen, à une évaluation du niveau de réalisation de l'objectif de Porto selon lequel au moins 60 % des adultes devraient participer à des activités de formation chaque année.

### ***Le cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail pour la période 2021-2027***

Les Conseils prennent note avec satisfaction de ce que la présidence belge accordera une attention particulière au cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail pour la période 2021-2027, avec un accent particulier sur la santé mentale et en particulier, le stress et le burnout.

La problématique de la santé/sécurité est en effet, une thématique historiquement fondamentale, tant au plan européen qu'au niveau de l'OIT (normes fondamentales). Outre les questions de santé/sécurité classiques, les Conseils soutiennent l'accent qui est placé par la future présidence belge sur la problématique de la santé mentale et plus particulièrement, sur le stress et le burnout.

Selon eux, il importe de définir pour toutes ces questions une approche permettant de s'attaquer préventivement aux risques psychosociaux. L'initiative de la Commission européenne « une approche globale pour la santé mentale », annoncée pour le second trimestre 2023, devrait être l'occasion pour la présidence belge de porter le

débat sur des questions telles que la politique de prévention ou encore sur les mesures de soutien et de réintégration des travailleurs touchés. Les Conseils plaident pour que les partenaires sociaux, à tous les niveaux, puissent contribuer au débat à venir sur ces différentes questions.

Compte tenu de l'importance de ces questions pour les partenaires sociaux et des travaux importants réalisés au sein du Conseil national du Travail sur cette thématique (convention collective de travail n° 72 du 30 mars 1999 concernant la gestion de la prévention du stress occasionné par le travail, organisation de projets pilotes sur la prévention du burnout), ce dernier souhaite être impliqué dans la préparation et l'organisation de la conférence qui se tiendra pendant la Présidence belge dans le cadre de la Stratégie européenne en matière de santé et de sécurité au travail (2021-2027).

### ***Évaluation de la European Labour Authority (ELA) et lutte contre dumping social, la fraude sociale, salariale et fiscale organisée***

La lutte contre la fraude sociale et le dumping social ainsi que l'amélioration de la libre circulation des travailleurs et des services, dans le respect d'un level playing field en matière de conditions de travail, sont autant d'enjeux essentiels pour les Conseils.

À cet égard, le rôle de la European Labour Authority (ELA) sur ces différentes questions est fondamental et l'importance de l'évaluation de l'Autorité qui aura lieu en 2024 doit être soulignée.

En matière de prévention et d'accompagnement, il importe tout d'abord que la European Labour Authority s'attelle activement à créer un service d'assistance (helpdesk) pour aider les entreprises et les travailleurs mobiles confrontés à des questions sur les réglementations nationales applicables. La mise à disposition facile et gratuite des informations sur les conditions de travail qui s'appliquent aux travailleurs détachés dans les différents États membres de l'UE doit également être améliorée.

Concernant plus spécifiquement la problématique du détachement de travailleurs, un suivi de la directive sur le détachement des travailleurs ainsi que la révision du règlement (CE) n° 883/2004 sur la coordination de la sécurité sociale devraient avoir lieu. Le recouvrement des cotisations de sécurité sociale des travailleurs détachés sur la totalité du salaire doit être garanti.

Selon les Conseils, il est impératif que l'évaluation de l'Autorité ne se limite pas à son fonctionnement interne mais soit suffisamment large pour englober l'impact de son action. L'évaluation devrait porter, entre autres, sur l'adéquation des capacités nationales des services d'inspection mobilisées pour les inspections transfrontalières avec les objectifs de l'agence, sur l'efficacité de l'échange d'informations et la coopération efficace entre les services d'inspection.

La mise en œuvre de nouveaux moyens pour contrer les activités des entreprises de mauvaise foi et des pratiques telles que les entreprises « boîtes postales » et les détachements frauduleux devrait être également examinée. À titre d'illustration, le Conseil national du Travail a abordé, dans son avis n° 2.361 du 5 avril 2023 concernant le suivi de la Conférence pour l'Emploi 2022 et l'emploi des travailleurs d'origine hors UE, la problématique des sociétés intérimaires étrangères mettant du personnel à disposition sans avoir l'agrément requis, en échappant aux contrôles des services d'inspection. Ces entreprises représentent une concurrence déloyale pour les sociétés de travail intérimaire belges et étrangères agréées qui respectent la réglementation. Le Conseil avait souscrit, dans son avis, à une proposition du Ministre du Travail consistant à n'accorder un code NACE qu'aux agences de travail intérimaires reconnues par les Régions.

Enfin, la coopération avec les partenaires sociaux sectoriels européens doit également être intensifiée.

## 2.2.2 A modern socio-economic governance equipped to tackle new challenges

### *Équilibre des piliers économique, social, emploi et environnemental*

Depuis le lancement de la stratégie de Lisbonne, les Conseils ont toujours exprimé leur souci d'équilibre de la stratégie globale de l'Union dans ses différents piliers économique, social et de l'emploi, et environnemental.

Dans le souci d'équilibre entre les axes économiques et sociaux de la gouvernance européenne, les Conseils prennent note de l'initiative visant à créer une procédure spécifique visant à rendre plus visibles les déséquilibres sociaux (Social Convergence Framework) présents dans les États membres. Ils estiment en outre que la structure de gouvernance actuelle (semestre européen) pourrait être améliorée par une meilleure utilisation des indicateurs pertinents existants (tableau de bord social) sans entraîner d'exigences supplémentaires en matière d'établissement de rapports.

### *Dimension internationale*

La présidence belge ne saurait être isolée du contexte international dans lequel elle s'inscrit. À cet égard, un lien plus étroit devrait être établi entre le socle européen des droits sociaux, les objectifs de Porto et les objectifs de développement durable.

Dans le même sens, la cohérence entre les priorités européennes et les travaux de la Conférence Internationale du Travail (CIT) apparaît aux Conseils comme étant une nécessité. La présidence aura un rôle majeur à jouer en ce sens du fait de la coordination qu'elle devra assurer entre États membres au sein de l'OIT. À cet égard une attention particulière devrait être accordée à l'ordre du jour de la CIT de juin 2024 ainsi qu'au suivi de la Coalition mondiale pour la justice sociale.

### *Rôle du dialogue social*

La Commission européenne a proposé une recommandation du Conseil, qui balise la manière dont les pays de l'UE peuvent renforcer le dialogue social et la négociation collective à l'échelon national. Elle a présenté également une communication sur le renforcement et la promotion du dialogue social au niveau de l'UE et propose par exemple, de recueillir les points de vue des interlocuteurs sociaux européens sur les priorités politiques de l'UE en amont du programme de travail de la Commission. Les interlocuteurs sociaux ont été étroitement associés à l'élaboration de ces initiatives.



La participation des partenaires sociaux dans la gouvernance est essentielle pour anticiper et gérer les changements dans le cadre d'une transition juste. Cela constitue une condition sine qua non au succès des politiques menées. Il est donc essentiel d'impliquer, systématiquement et en temps utile, les partenaires sociaux nationaux et européens dans la gouvernance socio-économique européenne. Ceci inclut, en particulier, leur implication dans le processus du Semestre européen, dans la promotion de la convergence sociale vers le haut, dans l'évaluation de SURE et sa prolongation éventuelle, ainsi que dans les projets nationaux développés dans le cadre du RRF.

La concertation sociale et le dialogue social doivent être encouragés par les autorités européennes et nationales. Dans ce cadre, il est crucial que les autorités européennes et nationales s'engagent à respecter les accords sociaux conclus à l'issue des négociations et discussions des partenaires sociaux.

Les Conseils invitent la présidence belge à initier une réflexion, en coopération avec les partenaires sociaux, sur la manière d'améliorer le dialogue social européen, y compris par une analyse d'impact du dialogue social, par des propositions qui visent à remédier les points faibles identifiés et par la mise en place des mesures visant à permettre aux partenaires sociaux de notifier lorsque qu'ils sont mis à l'écart de l'élaboration des politiques nationales et européennes.

Par ailleurs, dans certains États membres, il est encore nécessaire d'ancrer le respect des activités et des droits des syndicats et des organisations représentatives d'employeurs et d'accroître la portée de la négociation collective. La démocratie économique et sociale dans les entreprises doit être également une priorité.

### **Sure**

Concernant plus particulièrement l'instrument SURE, destiné à protéger les emplois et les revenus touchés par la pandémie de COVID-19, les Conseils estiment qu'il faudrait prévoir un mécanisme permanent permettant d'offrir un soutien temporaire en cas de chocs asymétriques. La réévaluation de cet instrument devrait prendre en considération le contexte économique actuel et la pression exercée sur les budgets publics nationaux.

## **Statistiques**

Les Conseils relèvent que des données statistiques détaillées existent déjà au niveau européen et notamment via la base de données d'Eurostat (différentes enquêtes dont l'enquête sur les forces de travail, socle européen des droits sociaux...) et via le European Institute for Gender Equality (Gender Equality Index). Compte tenu de ces nombreux indicateurs sociaux et des indicateurs liés aux SDG, il est prioritaire de mieux faire connaître et de mieux appliquer les indicateurs sociaux existants avant d'en créer de nouveaux, lorsque cela est véritablement nécessaire.

### **2.2.3 A more inclusive, gender equal and fair society**

#### ***Socle européen des droits sociaux***

Le Conseil national du Travail, dans son avis n° 2.185 du 24 novembre 2020 sur le socle européen des droits sociaux, a souligné que les vingt principes développés dans le socle européen des droits sociaux recoupent largement les domaines qui sont au cœur du dialogue social belge au niveau national, régional, interprofessionnel, sectoriel et des entreprises. Un grand nombre de principes du socle européen ont déjà été concrétisés par des conventions collectives conclues au sein du Conseil national du travail et au niveau sectoriel et des entreprises ainsi que par des dispositions législatives et réglementaires, souvent basées sur des avis unanimes du Conseil. Les partenaires sociaux s'efforcent, en effet, de développer des accords qui tiennent compte à la fois des besoins des travailleurs et des nécessités de l'entreprise. Le Conseil s'est par ailleurs prononcé, dans son avis n° 2.263 du 21 décembre 2021 sur la fixation des objectifs nationaux faisant suite au plan d'action européen mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux.

Les Conseils soutiennent dans ce contexte l'approche de la Belgique consistant à placer le socle européen des droits sociaux au centre des discussions qui auront lieu au cours de sa présidence en vue de préparer l'agenda de la prochaine Commission européenne (2024-2029) et souhaitent pouvoir prendre toute leur part aux travaux qui seront menés sur ce point. Compte tenu de leurs compétences respectives, ils demandent en particulier à être associés à la conférence de haut niveau qui sera organisée sur ce point par la présidence belge.

Si le socle européen des droits sociaux a connu un certain nombre de réalisations importantes lors de la présente législature européenne (notamment concernant la directive sur le salaire minimum, la directive sur les conditions de travail prévisibles et

transparentes, la recommandation sur le revenu minimum et un début d'intégration du socle dans le Semestre Européen), un certain nombre de droits et de principes du socle restent à mettre en œuvre.

Les Conseils soutiennent également l'accent que la présidence belge entend placer sur le nécessaire accompagnement des changements induits par les transitions verte et numérique. Il est crucial que les pouvoirs publics facilitent et stimulent dans ce cadre les transitions verte et digitale auprès des citoyens, des entreprises et en leur propre sein (institutions publiques). À cet égard, le rôle du dialogue social pour assurer la participation de tous au processus de transition vers une société durable doit être particulièrement souligné. La participation des partenaires sociaux est, en effet, une condition essentielle pour obtenir le soutien des travailleurs et des entreprises à la transformation sociale et environnementale en Europe et pour faire en sorte que ces transitions s'effectuent d'une manière équitable et inclusive tout en préservant la compétitivité des entreprises.

De manière générale, les partenaires sociaux entendent œuvrer en faveur d'une société plus inclusive, égalitaire et juste. Il s'agit pour les Conseils d'une responsabilité partagée de tous les acteurs politiques, socio-économiques, associatifs et des citoyens eux-mêmes. La mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux doit donc tenir compte d'un équilibre entre les droits et obligations, respectivement des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics. Les partenaires sociaux accordent une grande importance à l'objectif de « convergence sociale vers le haut » entre les États membres. Celle-ci implique la non-régression des droits, mais surtout relève la protection dans les pays les moins avancés, tout en évitant que la disparité des droits sociaux ne se creuse davantage entre les pays très protecteurs, comme la Belgique, et d'autres pays moins protecteurs.

Dans l'engagement du Sommet social de Porto conjoint, les partenaires sociaux ont souscrit aux trois grands objectifs pour 2030 du plan d'action du socle européen des droits sociaux de la Commission:

- au moins 78 % des personnes âgées de 20 à 64 ans devraient avoir un emploi;
- au moins 60 % des adultes devraient participer à des activités de formation chaque année;

- le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale devrait diminuer d'au moins 15 millions, dont au moins 5 millions d'enfants.

La conférence de haut niveau qui sera organisée par la présidence sur le socle européen des droits sociaux devrait être l'occasion, selon les Conseils, d'évaluer le niveau de réalisation de ces différents objectifs, tant au niveau européen que dans leur mise en œuvre au niveau national. Cet état d'avancement permettra d'objectiver les progrès qui ont été réalisés et les efforts qui restent à accomplir par l'UE dans son ensemble et par les États membres pour parvenir à atteindre les objectifs qui ont été fixés.

### ***Protection sociale***

Un système de sécurité sociale durable, de qualité et accessible implique que la future politique budgétaire de l'UE permette de préserver la protection sociale et, en particulier, le besoin d'investissements sociaux, autorise les prêts pour les investissements dans les infrastructures sociales tout en garantissant une gestion responsable.

Dans leur déclaration commune à l'occasion des 75 ans de la sécurité sociale, les partenaires sociaux ont souligné qu'une « sécurité sociale durable exige que l'on examine à la fois les recettes et les dépenses ». Cela implique également d'examiner « comment rendre la base de financement de la sécurité sociale suffisamment durable pour pouvoir faire face aux différents défis tant à court qu'à long terme. En outre, il est important que les différentes recettes soient structurelles et prévisibles. Parallèlement, il faut examiner comment gérer les dépenses en concordance avec les performances de notre économie. Il est essentiel de viser ensemble une plus grande efficacité. »

Dans ce contexte, le travail demeure un levier essentiel afin de pouvoir lutter efficacement contre la pauvreté, en augmentant le taux de participation au marché du travail en tenant compte également du volume des prestations. Il est également essentiel d'assurer l'accès de tous à la protection sociale et de répondre aux besoins d'investissements sociaux tout en veillant, dans le même temps, à la viabilité des finances publiques.

En ce qui concerne plus particulièrement la recommandation 2019/C387 du 8 novembre 2019 relative à l'accès des travailleurs salariés et non-salariés à la protection

sociale, les Conseils relèvent avec grand intérêt que la Belgique proposera de nouvelles initiatives pour améliorer le suivi de cette recommandation. Ils rappellent sur ce point la demande du Conseil national du Travail, formulée dans son avis n° 2.216 du 5 mai 2021, que dans toutes les phases ultérieures de mise en œuvre de cette recommandation, la concertation sociale puisse jouer pleinement son rôle au sein des différentes institutions compétentes. Cette demande d'implication doit être portée pour l'ensemble des États membres au niveau européen.

En ce qui concerne d'éventuelles "autres initiatives", les Conseils rappellent le principe de subsidiarité en matière d'organisation de la sécurité sociale ainsi que les considérations, exprimées dans leurs avis du 8 mars 2023 sur la soutenabilité financière et sociale des pensions, le deuxième pilier et la dimension familiale des pensions (CCE 2023-0653, CNT 2.354). Dans cet avis, les Conseils ont souligné que « les questions de soutenabilité financière et sociale de notre système de pension ne peuvent pas être considérées isolément et doivent être abordées en parallèle. » Ils y ont également estimé que « les questions relatives à la soutenabilité financière du système de pension et plus largement de la sécurité sociale ne peuvent pas être séparées de celles des finances publiques dans leur ensemble, ni de celles des politiques socio-économiques menées. »

Ainsi, il est essentiel de veiller à ce que les travaux de la Commission et du Conseil sur la protection sociale reflètent mieux le lien entre les dispositions de protection sociale et le fonctionnement et les résultats des marchés du travail nationaux. Les dispositifs de protection sociale, y compris la manière dont les prestations sont conçues, ne devraient pas seulement être axés sur la protection des travailleurs en situation de vulnérabilité, mais aussi accorder une priorité claire à l'insertion professionnelle d'une plus grande partie de la population inactive.

Concernant les pensions, les Conseils notent que la Présidence belge entend contribuer à l'engagement européen de réduire l'écart entre les hommes et les femmes en matière de pensions, y compris par une révision des indicateurs européens existants et en proposant de nouveaux indicateurs de suivi de cette question. Plusieurs volets méritent dans ce cadre d'être examinés, à savoir la soutenabilité financière et sociale des régimes de pension dans le contexte de vieillissement. Ils souhaitent également stimuler l'échange de bonnes pratiques nationales permettant d'apprendre des pays ayant développé un système soutenable de pensions.

Concernant le pension gender gap, certains enseignements peuvent être tirés, au niveau européen, des travaux menés par les Conseils sur la situation de la Belgique. Ainsi, l'inégalité entre les genres en matière de revenus de pensions est la conséquence des disparités relatives aux départs à la retraite et des différences de montants des pensions. Il ressort des statistiques du SFPension reprises dans le rapport n° 130 du 8 mars 2023 sur la réforme des pensions que d'une part, les hommes ont plus souvent droit à une pension que les femmes et que d'autre part, il y a une différence des montants de pensions entre les hommes et les femmes. Ces deux facteurs d'inégalité, liés à l'importance du passé professionnel, sont responsables de l'écart dans les revenus de pensions.

Partant du constat selon lequel les situations actuelles en matière de pension sont le reflet des choix sociétaux réalisés des décennies auparavant, les Conseils rappellent leur avis commun n° 2.354 du 8 mars 2023 sur la réforme des pensions dans lequel ils estimaient nécessaire de faire la distinction entre les cohortes plus âgées, qui quittent actuellement le marché du travail, pour lesquelles une solution spécifique doit être trouvée à très brève échéance, et les autres cohortes sur le marché du travail. Pour les cohortes quittant à l'heure actuelle le marché du travail pour rentrer dans la pension, une réponse doit être trouvée, sachant que ces situations évoluent dans le temps et devraient s'éteindre progressivement. Pour ce qui concerne les cohortes sur le marché du travail, les Conseils se proposent, dans leur avis susmentionné, d'entamer une réflexion en vue d'une individualisation des droits de pension, tenant compte du fait que si des changements doivent être opérés dans le cadre de la dimension familiale, ces choix doivent être opérés à très long terme, pour ceux qui entrent sur le marché du travail et en prenant notamment en compte la dimension genre et les évolutions des carrières, ainsi que la nécessité éventuelle de prévoir une couverture décès.

## ***Revenu minimum et lutte contre la pauvreté***

Les Conseils se félicitent de ce que la Belgique prêtera attention à la mise en œuvre et au suivi des initiatives clés de l'UE et, en particulier, à la recommandation du Conseil sur le revenu minimum (adoptée par le Conseil le 27 janvier 2023) et les travaux de la plateforme européenne sur le Sans-abrisme.

En matière de pauvreté et de revenu minimum, les Conseils tiennent à souligner que le travail reste un levier important pour combattre la pauvreté. D'autre part, il faut aussi poursuivre les efforts afin que les prestations de remplacement de revenus dans la sécurité sociale des travailleurs salariés et les allocations d'assistance sociale se situent au-dessus du seuil européen de pauvreté. À cet égard, il est essentiel de veiller à rendre le travail plus rémunérateur que les situations de non-emploi, tout en supprimant les pièges à l'emploi. La problématique du non-recours aux droits est également un point qui doit être traité dans ce cadre.

Dans ce contexte, des efforts doivent être accomplis dans plusieurs pays pour combattre la pauvreté, conformément aux objectifs de Porto. En Belgique, le taux de risque de pauvreté des personnes en emploi est faible (3,6% en 2022) et se trouve dans les 3 meilleures positions au niveau européen. Notre pays peut diffuser un certain nombre de bonnes pratiques, d'autant plus que ce taux de risque est en constante diminution ces 5 dernières années (5,1% en 2018).

À cet égard, les Conseils peuvent faire valoir les cadres d'accords conclus par les partenaires sociaux en date du 25 juin 2021 et du 6 avril 2023 qui prévoient une augmentation par étapes du salaire minimum (RMMG). Ils renvoient sur ce point à l'avis du Conseil national du Travail n° 2.237 du 15 juillet 2021 concernant la mise en œuvre du cadre d'accord du 25 juin 2021 et à l'avis n° 2.368 que ce même Conseil a émis le 30 mai 2023 concernant la mise en œuvre du cadre d'accords du 6 avril 2023.

Plus généralement, la mise en œuvre de la directive 2022/2041 du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne devrait être une priorité, avec une attention particulière à la participation des partenaires sociaux dans cette mise en œuvre, conformément au droit national et aux pratiques nationales. Les Conseils se réfèrent aux travaux en cours au sein du Conseil national du Travail concernant la transposition de cette directive.

L'inclusion numérique est également une question d'importance pour les Conseils, dans la mesure où l'exclusion numérique et la fracture numérique constituent encore et toujours un réel problème dans certains groupes de la population, l'accès aux TIC n'étant pas identique dans tous les groupes. Cette question devrait donc, selon eux, être également intégrée par la présidence belge au débat européen sur la lutte contre la pauvreté.

### ***Égalité de genre***

Les Conseils considèrent que la question de l'égalité de genre doit être une grande priorité transversale de la présidence belge.

Ils se félicitent en conséquence de l'engagement pris par la Belgique de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une question prioritaire de l'agenda politique de l'UE en encourageant un débat politique de haut niveau et le renforcement du statut de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes. À cet égard, ils partagent également les accents particuliers qui seront mis sur la promotion de « l'empowerment » des femmes, la lutte contre la violence fondée sur le genre et le gender pay gap, dans le cadre de la préparation du pension adequacy report sous la présidence belge.

Les Conseils notent également avec satisfaction que la Présidence belge contribuera à l'engagement européen de réduire l'écart entre les hommes et les femmes en matière de pensions, y compris par une révision des indicateurs européens existants et en proposant de nouveaux indicateurs européens de suivi de cette question. Sur ce point, ils souhaitent être étroitement associés à l'évènement de haut niveau « Gender & Pension » annoncé par la présidence.

Les Conseils tiennent également à souligner le rôle d'exemple que les pouvoirs publics doivent jouer en la matière. Les secteurs et les entreprises ont besoin de conseils sur la manière de faire de leur secteur ou de leur entreprise un lieu de travail diversifié et d'appliquer l'arsenal réglementaire existant. C'est pourquoi les partenaires sociaux, en partenariat avec les autorités compétentes, souhaitent sensibiliser les acteurs socio-économiques et promouvoir des actions positives et l'échange de bonnes pratiques.

D'autres éléments devraient recevoir, selon les Conseils, une attention prioritaire afin de renforcer cette priorité de la présidence :



- Égalité des rémunérations

La directive visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations et les mécanismes d'application du droit est un point qui devrait retenir une attention prioritaire de la présidence. Cette directive, adoptée par le Conseil de l'UE le 11 avril 2023, confie un certain nombre de tâches importantes aux partenaires sociaux, conformément au droit national et aux pratiques nationales.

- Le renforcement du gender mainstreaming

Une réflexion devrait être menée afin de déterminer de quelle manière le gender mainstreaming, qui devrait déjà, en principe, être systématiquement appliqué pour intégrer la dimension de genre dans le contenu des politiques publiques, pourrait être renforcé dans son application.

- Violence fondée sur le genre

Une attention particulière devrait être portée à la proposition de directive européenne du 8 mars 2022 (COM(2022) 105 final) sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui prévoit un rôle important pour les partenaires sociaux pour l'élaboration des mesures préventives ainsi que dans la coordination et coopération interservices, sans préjudice de leur autonomie. Par ailleurs, la ratification de la convention n° 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement par la Belgique et par un certain nombre d'autres États membres ne doit pas être vue, selon eux, comme une fin en soi mais devrait constituer le point de départ pour déterminer ce que peut faire l'Europe afin que cette convention soit mise en pratique à tous les niveaux.

***Non-discrimination - Protection du personnel des missions diplomatiques***

La conférence pour l'emploi 2022 a mis en évidence les abus dont sont souvent victimes les travailleurs (personnel engagé localement qui ne bénéficie pas d'un statut privilégié en vertu des Conventions de Vienne) des ambassades et des missions diplomatiques. Ceux-ci sont souvent des travailleurs étrangers ressortissants des ambassades et missions diplomatiques qui les emploient et se refusent à appliquer leurs droits en matière de droit social et de droit du travail.

Les problèmes rencontrés pour faire appliquer le droit et les décisions de justice par certaines missions diplomatiques ne sont pas propres à la Belgique. D'autres États européens rencontrent les mêmes difficultés. En adoptant une approche européenne,

les États membres pourraient augmenter leur pouvoir de pression vis-à-vis d'un État dont les missions diplomatiques ne respectent pas leurs obligations à l'égard de leurs travailleurs. Cela éviterait également aux États membres de se retrouver isolés face à des tensions diplomatiques au niveau bilatéral.

Les Conseils considèrent qu'une initiative devrait être prise par la Belgique dans le cadre de la future présidence belge du Conseil de l'UE au premier semestre 2024 pour porter cette question au niveau européen.

### ***Économie sociale***

Les Conseils relèvent que la Belgique assurera le suivi et la mise en œuvre du plan d'action pour l'économie sociale (2021) et, plus particulièrement, de la proposition de recommandation du Conseil sur la définition des conditions-cadres de l'économie sociale (prévue en 2023).

Ils souscrivent à la priorité accordée par la présidence à cette thématique et souhaitent pouvoir être impliqués dans la conférence ministérielle qui sera organisée à ce sujet.

\*\*\*

**Note: Priorities of the Belgian presidency in the EPSCO  
configuration of the Council of the EU in the first  
semester of 2024**



# Note: Priorities of the Belgian presidency in the EPSCO configuration of the Council of the EU in the first semester of 2024

19/01/2022

Preliminary list of priorities in the EPSCO - Employment, Social Affairs, Gender Equality and Non-Discrimination remit. For use in communication within Belgium and with external partners. Before finalisation, the themes and planned activities still need to be further coordinated both at Belgian and European level, i.a. with the Trio partners (ES and HU).

Belgium attaches great importance to an ambitious social policy agenda for the EU, adapted to the challenges ahead and embedded in a balanced and effective overall economic governance architecture.

The aim of the Belgian presidency in the field of employment, social affairs and gender equality and non-discrimination is to ensure a socially fair green and digital 'twin' transition through the framework of the European Pillar of Social Rights.

Given the specific context when it will take place (across two legislatures' terms), the Belgian Presidency aims to act along three directions:

## 1. An ambitious and future-proof social agenda

In the first half of the Belgian presidency in 2024, one of the highest priorities is to finalize the ongoing legislative and non-legislative files. This may include the Platform Work Directive, Pay Transparency Directive, the revision of the EU social security coordination legislation, Equal Treatment Directive and Directives on Binding Standards for Equality Bodies. Moreover, as the Commission program 2023 contains new legislative and non-legislative proposals, the Belgian Presidency might be responsible for reaching agreements in some of those recent files. These could include:

- An initiative for the digitalisation of social security systems and social safety nets in support of labour mobility, in connection with the ongoing work on ESSPASS (European Social Security Pass)
- An initiative to ensure the mutual recognition of disability status across all Member States through the European disability card (legislative, incl. impact assessment, Q4 2023)
- A comprehensive approach to mental health (non-legislative, Q2 2023)
- Council Recommendation on developing social economy framework conditions (non-legislative, Q2 2023)
- Reinforced quality framework for traineeships (non-legislative and/or legislative, Q2 2023)

In addition, the Belgian presidency will continue the work on the skills agenda and invest further in the acquisition, preservation and development of skills and lifelong learning to facilitate the green and digital transition and to adapt to changing labour market needs. During our presidency, Belgium will host the OECD Skills Summit.

The Belgian presidency will seize the opportunity to address the items of the European Strategic Framework for Health and Safety at Work for the period 2021-2027 and will focus on stress, burnout and other mental health issues related to work for both employed and self-employed persons by organising a conference focusing on primary, secondary and tertiary prevention, work incapacity and return-to-work aspects. In addition, the Belgian presidency will be closely involved in the initiative of the Roadmap on carcinogens (RoC 2.0), the closing event of which will take place in the first half of 2024 and the negotiations on the Commission's proposal on limit values for cobalt in the Carcinogenic and Mutagenic Substances Directive.

In 2024, the foreseen evaluation of the European Labour Authority (ELA) will also be a priority for the Belgian presidency. The aim of the initiative is to promote the activities and achievements of the European Labour Authority since its inception, and evaluate the performance of ELA's activities and further contribute to fair and efficient labour mobility in the EU. An ad hoc event on ELA will be organised during the presidency.

## **2. A modern socio-economic governance equipped to tackle new challenges**

For a successful Economic and Monetary Union, labour markets and welfare systems need to function well and in a fair manner in all Member States. Strengthening the socio-economic governance of the EU is therefore a priority of the Belgian presidency.

Accordingly, the Belgian presidency will ensure a proper follow-up on the Commission's review of economic governance and its consequences for the European semester. The Belgian presidency will continue to support and give visibility to the Social Imbalance Procedure (SIP). Together with the Spanish presidency, the Belgian presidency will work with ECOFIN council to further reinforce socio-economic governance with the definitive inclusion of the SIP in the European Semester.

Furthermore, since the Unemployment Risks in an Emergency (SURE) instrument, widely praised as an explicit sign of European solidarity and efficient instrument to protect employment during the pandemic and more recently the energy crisis, is only a temporary mechanism, the Belgian presidency will contribute to the reassessment of the future of this instrument.

Belgium wants to make social dialogue a priority during its presidency in 2024 and will put this theme forward as input for the new Commission. During the Belgian presidency, the Tripartite Social Summit will take place in March. In the beginning of 2023, the Commission will launch a proposal for a recommendation on social dialogue. The Spanish presidency is planning events around this theme and the Belgian presidency will be involved in its follow-up. Belgium looks forward to the result of the European social partners' negotiations on telework and the right to disconnect and will take this into account.

Moreover, Belgium supports the continuous improvement of relevant, reliable and robust statistics in the field of employment, social affairs, gender equality and non-discrimination. To this end, the Belgian presidency will prepare recommendations on how to improve social indicators and the EU statistical capacity to monitor social performance.

### 3. A more inclusive, gender equal and fair society

By defining the set of social rights that define the European social model, the European Pillar of Social Rights offers a compass for the Commission to act with the Member States to identify legal loopholes in the social acquis—missing or inadequate social protection, due to a lack of standards or a deficit in their implementation and/or enforcement—and justify further EU action to plug them.

A key priority for the Belgian presidency is to focus on the agenda for next European Commission (2024-2029) culminating in a high-level conference on the European Pillar of Social Rights. The objective is to consolidate the role of the Pillar and to identify the new legislative and non-legislative initiatives needed for the green and digital transition that Europe needs to make in the coming years with particular attention for new forms of work.

In the framework of the EPSR, we will further develop a series of initiatives aimed at implementing some of its key principles.

Belgium will closely monitor the result of the Commission exercise and will launch by 2023 a working group of experts that will elaborate a study that - building on the report by the Commission - will produce recommendations on further initiatives to be taken to further strengthen access to social protection for all.

Belgium will ensure the follow-up and implementation of the social economy action plan (2021) and more particularly the commission's proposal for council recommendation on developing social economy framework conditions (foreseen in 2023). A special focus will be given to this topic by organising a conference.

Belgium will support the work to finalise and promote the next Pension Adequacy Report prepared by the Social Protection Committee and the Commission. The Ageing Report will be prepared within the ECOFIN filière which will focus on the financial sustainability of pensions.

Within this context, the Belgian presidency will have particular attention for the gender gap in pensions, in line with the final report of the High-Level Expert Group on Pensions (2019), the Strategy for Gender Equality (2020-2025), and the Commission's Green Paper on Ageing (2021). A high level workshop will focus on an overview of the implementation of those European strategies. The Belgian presidency will pay attention to the evolution of the gender gap in the labour market which is the primary cause of the gender pension gap. In that sense, Belgium will take into account national labour market reforms already adopted.

This overview will focus on 2 aspects :

- 1) statistics - what tools are available to monitor the phenomenon and how can the instruments be developed to enable full implementation of the strategy?
- 2) legislative - what is the current state of implementation of this strategy in European legislation and how can the strategy be fully implemented?

It will go through the reviewing of the existing European indicators and by proposing new ones concerning this issue. Currently, the Belgian statistical platform for pension (PensionStat) is developing a national tool with a particular attention for the Gender dimension that could be adapted and promoted at the European union level.

Belgium will pay attention to the implementation and the follow-up of key EU initiative, in particular the Council's recommendation on Minimum income (launched by the Commission in September 2022 and which should be adopted at the latest by mid-2023) and the work of the European Platform on Homelessness. A theme that could also be highlighted is the issue of digital inclusion, to ensure that everybody can contribute to and benefit from the digital world.

Belgium commits to set gender equality as a priority issue of the EU's political agenda by encouraging a high-level political debate and strengthening the status of gender equality policy including through gender mainstreaming in the Council and ensuring the follow-up and implementation of EU Strategy for Gender Equality. A particular stress will be put on the promotion of economic independence and empowerment of women and on the fight against gender-based violence. In the framework of monitoring EU commitment to the Beijing Platform for Action (BPfA), Belgium trusted the European Institute for Gender Equality with delivering a EU-large study of barriers and drivers to achieving gender equality in financial independence, which will constitute a basis for Council conclusions planned for June 2024.

The Belgian presidency will also take an active part in session of the Commission on the Status of Women 2024 with a side-event on strengthening institutions and financing with a gender perspective.

The Belgian presidency will put on its agenda the strengthening of the commitment at European level to reduce the gender gap in pensions, including through a review of the existing European indicators and by proposing new ones monitoring this issue.

Belgium will support the European Commission to deliver on the set of Equality strategies: the first EU Strategy 2020-2025 for LGBTIQ Equality, the 2020-2025 Action Plan against Racism, the Roma Strategic Framework 2020-2030, the Strategy on combatting antisemitism and fostering Jewish life 2021-2030, and the Strategy on the Rights of Persons with Disabilities 2021-2030. To take stock of and provide meaningful input to the next LGBTI Strategy, the Belgian Presidency will organize a High Level event on the IDAHOBIT day.

Particular importance will be given to ensure an active involvement of civil society in all these activities.

Moreover, Belgium will support the implementation of the initiatives underway in 2024 as part of the European Strategy for the rights of people with disabilities (2021 – 2030). With the planned progress report on the strategy, it is also possible to set the agenda for the next Commission. According to the current timing of the initiatives foreseen in the strategy, the following initiatives could be on the agenda in early 2024:

- A progress report on the European Disability Strategy;
- The development of a quality framework for social services for people with disabilities;
- Monitoring the employment targets for people with disabilities;
- The European Disability Card;

With the planned progress report on the strategy, it is also possible to set the agenda for the next Commission.

To promote the inclusiveness for persons with disabilities of the initiatives of the presidency, we leverage the expertise of the European Disability Forum. Guidelines on "accessible meetings for all" are made available to the administrations concerned.

Belgium attaches great importance to an ambitious social policy agenda for the EU. The Belgian Presidency aims to act along three main policy lines while considering the end of the two legislatures.

### **1. An ambitious and future-proof social agenda**

Belgium aims to finalize the ongoing work on legislative and non-legislative files, including the Platform Work Directive, the revision of the EU social security coordination regulations, the European Disability Card, the Equal Treatment Directive, and the Directives on Equality Bodies.

The Belgian presidency is fully committed to support the implementation of new legislative and non-legislative proposals launched in 2023, including digitalisation of social security, a comprehensive approach to mental health, the Council Recommendation on developing social economy framework conditions and a reinforced quality framework for traineeships. It will continue to be closely involved in the roadmap initiative on carcinogens and the negotiations on the proposals regarding the fifth and the sixth revision of the Carcinogenic and Mutagenic Substances Directive, with a view to update limit values for several substances.

Within the European Strategic Framework for Health and Safety at Work for the period 2021-2027 Belgium will focus on stress, burnout and other mental health issues related to work both for employed and self-employed persons. The Belgian presidency will contribute to the evaluation and promotion of the European Labour Authority (ELA). Belgium's objective is to promote ELA's activities and achievements, as well as to contribute to European Commission's evaluation scheduled for August 2024.

In addition, during the European Year of Skills, the Belgian presidency will continue the work on the skills agenda and to invest in skills and lifelong learning including through hosting the OECD Skills Summit.

### **2. A modern socio-economic governance equipped to tackle new challenges**

For a successful Economic and Monetary Union, labour markets and welfare systems need to function well and fairly in all Member States. The Belgian presidency will ensure adequate follow-up on the Commission's review of economic governance and its consequences for the European semester and will continue to support and give visibility to the Social Imbalance Procedure (SIP).

The Belgian presidency will contribute to the reassessment of the future of the temporary Support instrument to mitigate Unemployment Risks in an Emergency (SURE).

Belgium will pay particular attention to the social dialogue by ensuring proper follow-up of the Spanish presidency's initiatives and will take into account the outcome of the European social partners' negotiations on telework and the right to disconnect.

Belgium will support the continuous improvement towards more relevant, reliable and robust statistics in the field of employment, social affairs and gender equality and non-discrimination.

### **3. A more inclusive, gender equal and fair society**

A key priority for the Belgian Presidency is to focus on the agenda for the next European Commission (2024-2029). The aim is to consolidate the role of the Social Pillar to identify the new legislative and non-legislative initiatives and support new ambitious strategies regarding gender equality and non-discrimination.

Concerning the Recommendation on access to social protection, Belgium will propose further initiatives to extend the scope, improve monitoring and better define adequacy measurement and transparency requirements. Particular attention will be paid to the implementation of the Council's recommendation on Minimum income and the work of the European Platform on Homelessness.

Particular stress will be placed on the institutional set up of gender equality policy, on the fight against gender-based violence, on the promotion of women's economic independence and empowerment, as well as on gender mainstreaming including the gender gap in pensions. The Belgian presidency will focus on the rights of persons with disabilities, with actions within the framework of the European Strategy for the rights of persons with disabilities 2021-2030, as well as the rights of LGBTIQ+ persons implemented by the LGBTIQ Equality Strategy 2020-2025. Special attention will be also given to digital inclusion and to the social economy.



**PROVISIONAL PLANNING EVENTS EPSCO – BE PDCY 2024**

Informal EPSCO Council	11-12/01
Conference on Minimum Income	18-19/01 (or 16-17/01)
High level group on gender mainstreaming	22-23/01
Conference on the European Labour Authority	25/01
Conference on Stress and Burn-out at Work	30-31/01
High-level Event on Gender & Pension	08/02
Ministerial conference on Social Economy – <i>Région wallonne</i>	12-13/02
Employment Committee on invitation of the Presidency	12-13/02
Informal meeting of the Social Protection Committee	15-16/02
OECD Skills Summit - <i>Communauté française &amp; Vlaanderen</i>	21-22/2
Informal Meeting of Ministers in charge of Gender Equality	26-27/02
EPSCO Council	07/03
DG VET Meeting - <i>Vlaanderen</i>	18-19/03
Tripartite Social Summit	20/03
Conference on Digital Inclusion	21-22/03 (or 19-20/03)
High-level Conference on Disability	25-26/03
High-level Conference on the Social Pillar	15-16/04
Conférence d'experts sur l'orientation tout au long de la vie – <i>Région wallonne</i>	16/04
Conference on Skills (EDUC) – <i>Communauté française &amp; Vlaanderen</i>	17-18/04
Meeting of the European Platform on Homelessness	21-22/04 (or 19-20/04)
Europese Conferentie Sociaal Werk (expertmeeting) - <i>Vlaanderen</i>	25-26/04
High-level event on LGBTIQ policy	17/05
MISSOC Meeting (Mutual Information System on Social Protection) – <i>online</i>	30-31/05
EPSCO Council (+ Jumbo w/ ECOFIN?)	10/06 (11/06)
Closing event "Roadmap on carcinogens"	12-13/06
Social Attaché Day	25-26/06

Meeting Directors General Industrial Relations	Autumn 2023 ( <i>tbc</i> )
Side-event CSW (UN Commission on the Status of Women)	March ( <i>tbc</i> )
SEG Meeting (Seveso Expert Group)	March/April ( <i>tbc</i> )
SLIC Meeting (Senior Labour Inspectors Committee)	May ( <i>tbc</i> )
PES-Network Meeting – <i>Région wallonne</i>	June ( <i>tbc</i> )